Réunion restreinte à 17H30 restreinte chez notre partenaire SEAT SKODA à Mérignac.
Présents : Alain DEBINSKI, Philippe BARRIERE, Bernard CRUCHON, Jean Joseph GAMIETTE, Daniel GRANDCOING, Vincent GUICHARD.

Ordre du jour : *Préparation et tirage des Coupes U15, U17 District et Gironde SEAT SKODA.*

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes. Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

COUPE DE GIRONDE SEAT/SKODA - 1/4 de Finale – le 03/05/2026

Tirage effectué par Alain CORN partenaire SEAT SKODA et Alexandre GOUGNARD Président du District.

CHAMBERY RC 1 / ST MEDARD EN JALLES J 1
BOUSCATAISE US 1 / STADE BORDELAIS 1
ST EMILIONNAIS FCG / FCE MERIGNAC ARLAC
MERIGNACAIS SA / PORTES ENTRE 2 MERS

COUPE DU DISTRICT U17 - 1/4 de Finale – le 05/05/2026

Tirage effectué par Alexandre COSNIER partenaire SEAT SKODA et Eric DESTRUHAUT partenaire INTERSPORT.

ST MEDARD EN JALLES J 2 / FCE MERIGNAC ARLAC 3
GRADIGNAN FC 1 / TAILLANAISE AS 1
COTEAUX LIBOURNAIS 1 / ST EMILIONNAIS FCG 1 ou RIVE DROITE 33 FC 2
CUBNEZAIS FC 1 / COUTRAS US 1

COUPE DU DISTRICT U15 - 1/4 de Finale – le 05/05/2026

Tirage effectué par Alexandre COSNIER partenaire SEAT SKODA et Eric DESTRUHAUT partenaire INTERSPORT.

LE TAILLANAISE AS 2 / LEGE CAP FERRET US 2
CESTAS SAG 2 / BEGLAIS CA 2
MARTIGNAS ILLAC FC / GENSAC MONTCARET AS
MERIGNACAIS SA 3 / BORDEAUX RC 1

RAPPEL :

- L'ensemble des rencontres est consultable sur le site du District de la Gironde en cliquant sur les onglets ÉPREUVES puis COUPES.
- Toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.
- La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour toutes les rencontres des coupes du District de la Gironde. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).
- Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La prochaine réunion de la commission est fixée au

Le Président de la commission
Alain DEBINSKI

Le Secrétaire de la commission
Bernard CRUCHON